**AVENANT N°1 AU CONTRAT D’APPLICATION DE PRESTATIONS INTELLECTUELLE AU FORFAIT N°20220919**

**(CONTRAT CADRE N° 21ERN01CCPIFORGA)**

# ENTRE

**BANQUE PALATINE**,

Société Anonyme au capital social de 688.802.680 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 104 245, dont le siège social est situé 86 Rue de Courcelles 75008 PARIS, intermédiaire en assurance, immatriculé à l’ORIAS sous le numéro 07 025 988, représenté(e) par Monsieur Arnaud FOVEZ, agissant en qualité de Directeur du Contrôle de Gestion et Pilotage en exercice, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommé le **Client**,

D’une part,

# ET

**ERNST & YOUNG ADVISORY,**

Société par actions simplifiées de droit français au capital de 2 500 000 euros, dont le siège social est au 1-2 PLACE DES SAISONS, PARIS LA DEFENSE 1, 92400 COURBEVOIE FRANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 348006446.

Représentée par Franck CHEVALIER, en sa qualité d’Associé, dûment habilité,

Ci-après dénommé le **Fournisseur**,

D’autre part,

Ci-après dénommée individuellement ou collectivement la ou les « **Partie(s)** »,

\* \*

\*

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

# OBJET

Le Fournisseur a conclu un Contrat Cadre référencé sous le numéro 21ERN01CCPIFORGA en date du 1er octobre 2021 et régissant les conditions de la fourniture par le Fournisseur des Prestations définies au Contrat d’Application.

Dans ce cadre, les Parties ont signé le Contrat d’Application N°20220919(le **« Contrat »**) en date du 23 septembre 2022 dont l’objet est le suivant :

Dans le cadre des travaux de refonte du système de pilotage commercial du Client et afin de le rendre plus performant, le Client souhaite mettre au point des tableaux de bord automatisés à disposition de différents utilisateurs finaux et sur différents périmètres métiers/réseaux ainsi que Direction Générale.

Le projet, consiste à reproduire et automatiser des rapports déjà existants ainsi qu’à conceptualiser et modéliser de nouveaux rapports sous PowerBI.

La direction Contrôle de Gestion & Pilotage en lien avec d’autres directions (la Direction Générale, la Direction du Développement, la DSI, la Direction des Risques, la DSB) souhaite être accompagnée pour la gestion et la réalisation de ce projet.

Les rapports à produire concernent :

* La réalisation des objectifs commerciaux : il existe déjà un outil existant qui doit évoluer
* Les directeurs d’agence ou le Réseau
* La Direction Générale

(les « **Prestations** »).

A ce titre, les Parties ont d’un commun accord convenu par le présent Avenant N°1 (l’« **Avenant** ») dont les dispositions du préambule font partie intégrante, de modifier les conditions du Contrat comme suit aux fins de :

Proroger le Contrat

Modifier les Conditions Financières

Modifier le périmètre des Prestations

Les termes et expressions en majuscules non définis au présent Avenant ont le sens qui leur est donné dans le Contrat.

# PROROGATION DU CONTRAT

Le Contrat est prorogé jusqu’au 31 décembre 2023.

Cette prorogation prend effet à compter du jour ouvré suivant la date d’expiration initiale du Contrat.

A l’issue de la prorogation, le Contrat prend automatiquement fin.

# Modification des conditions financières

Les conditions financières sont modifiées comme suit :

[●]

# Modifications du périmètre des Prestations

Les Prestations sont modifiées comme suit :

**Un lot 1** répondant à des besoins additionnels :

* en terme de fonctionnalités (génération de documents, de tables, historisation notamment)
* issus des travaux de recettage qui s’avèrent complexes (réconciliation des données, règles de gestion)
* d’industrialisation et de prise en main découlant des 2 précédents éléments

**Un lot 1 bis** visant à compléter et améliorer nos outils, principalement:

* ajout d’une vision « personae » (adaptation Vision Premium / agence à distance, agences spécialisées)
* développement d’une application de gestion des objectifs
* développement d’une v1 du TdB DG

Les Prestations suivantes sont ajoutées aux Prestations existantes :

[●]

# DISPOSITIONS GENERALES

L’Avenant entre en vigueur à compter de sa date de signature par les Parties.

Toutes les clauses et conditions du Contrat demeurent applicables en tant qu’elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l’Avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

# FORMULAIRE DE SIGNATURE

Pour le Fournisseur Pour le Client

Nom : Nom : Monsieur Arnaud FOVEZ

Fonction : Fonction : Directeur du Contrôle de Gestion et Pilotage

Date : Date :

Signature : Signature :